

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION

Livret à terme



ORTELIUS

1, Boulevard de Valmy, 59650, Villeneuve d'Ascq

Bulletin de souscription

Souscripteur

Personne physique :

Civilité :

- Madame
 Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

A :

Nationalité :

Profession :

Situation familiale :

- Marié(e)
 Célibataire
 Divorcé(e)
 Pacsé(e)
 Autre(s) :

Adresse :

Tél. Personnel :

Email :

Co-souscripteur

Personne physique :

Civilité :

- Madame
 Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

A :

Nationalité :

Profession :

Situation familiale :

- Marié(e)
 Célibataire
 Divorcé(e)
 Pacsé(e)
 Autre(s) :

Co-souscripteur :

- Usufruitier
 Tuteur

Adresse :

Tél. Personnel :

Email :

Entité

- Société
 Autre(s)

Forme juridique : Nom de la personne morale : Représentée par (nom, prénom) :

Agissant en qualité de :

Siret : Code APE :

Un des dirigeants ou actionnaires de la personne morale est

- PPE
 Us person
 Autre

Code postal : Tél. Professionnel : Ville :

Situation Professionnelle

Statut Professionnel :

- Actif(Ve)
- Etudiant
- Retraité
- Autre :

Secteur d'activité : Profession :

Revenus moyen annuel :

- De 25,000€
- De 25,000€ à 50,000€
- De 50,000€ à 100,000€
- + de 100,000€

Patrimoine :

- De 50,000€ à 100,000€
- De 100,000€ à 250,000€
- De 250,000 à 500,000€
- De 500,000€ à 1,000,000€
- + de 1,000,000€

Je suis résident fiscal :

Je souhaiterai investir :

- De 30% de mes épargnes
- Entre 30% et 60%
- + de 60%

Je suis titulaire de :

- Livret A
- Plan d'épargne logement (PEL)
- Plan d'épargne action (PEA)
- Assurance vie
- Autre(s) :

Déclaration de l'origine des fonds

à compléter obligatoirement

Je déclare que les fonds versés proviennent de :

- Epargne
- Vente immobilière
- Héritage
- Autre(s) :

Livret à terme

Le livret à terme est un fond de gestion administré par le groupe Ortelius, Société de Placement Financier à capital variable régie par les articles 1832 et suivants du CODE CIVIL, L. 214-1, L. 214-24 à L. 214-24-333, L. 214-86 à L. 214-120, L. 231-8 à L. 231-21, D. 214-32 à D. 214-32-8, R. 214-130 à R. 214-160 et suivant du Code Monétaire et Financier, L. 231-1 à L. 231-8 du Code de Commerce, les dispositions du Règlement Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, par tous les textes subséquents et ses statuts.

Objet social : Courtage d'investissement et de conseils multi-marchés conformément à l'article 422-196.

Capital placé en date d'effet :	_____	€.
Durée d'investissement :	_____	mois.
Rentabilité :	3.82	%.
Périodicité :	_____	
Rente totale :	_____	€.

Modalités d'enregistrement : Toute personne physique peut être titulaire d'un livret à terme. Chaque membre d'un même foyer fiscal peut être titulaire de ce dernier. Etant nominatif, une même personne ne peut détenir qu'un seul placement de livret à terme. Le plafond de souscription à ce dernier est fixé à 1.000.000,00€.

Fonctionnement : Le titulaire peut effectuer à tout moment sur ce dernier des versements ponctuels jusqu'à que ce dernier soit plafonné. Les fonds déposés sur le livret à terme sont disponibles et remboursables à vue sous réserve des délais d'encaissement effectif et des opérations en cours jusqu'au terme de ce dernier. Un relevé de compte annuel vous sera adressé au titulaire par voie électronique ou postale.

Clôture : Le livret à terme peut être clôturé sans préavis par son titulaire. Ortelius se réserve le droit de clôturer le livret à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 5 jours calendaires. En cas de clôture, le titulaire recevra comme solde du placement le capital ainsi que les plus-values acquises.

Décès : Le bénéficiaire du contrat doit être clairement identifiable. En l'absence de désignation, les sommes investies seront réintégrées dans votre succession.

Assurance et désengagement : Ortelius met en place une assurance de recouvrement par le biais de la chambre de compensation qui vous désengage financièrement de cette opération dans le cas d'un retournement des marchés financiers et/ou de faillite de notre établissement.

Les informations recueillies dans le cadre de cette souscription sont strictement confidentielles et nécessaires au traitement de votre dossier par Ortelius. Ces informations sont soumises aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement général de protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 Avril 2016).

Acceptation des conditions : Je certifie sur l'honneur que les informations fournies sur ce formulaire, qui sont nécessaires à l'ouverture de mon livret à terme Ortelius sont exactes et sincères. Ces informations ainsi que toutes les informations ultérieures qui sont obligatoires, sont destinés à Ortelius, responsable du traitement, afin d'être utilisées pour l'étude, la décision d'ouverture du compte et sa gestion. Je dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition quant à leur utilisation conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 Janvier 1978. Je peux exercer ce droit en m'adressant au correspondant informatique et liberté à Ortelius.

Je m'engage à informer Ortelius de tout changement pouvant affecter ma situation personnelle et notamment en cas de changement de résidence principale, ainsi que tout changement de circonstances rendant les informations contenues dans le présent bulletin incorrect. J'accepte l'ensemble des conditions liées à l'ouverture et au fonctionnement du livret à terme Ortelius précisés dans les conditions générales en annexes de ce dernier, qui m'ont été communiquées par Ortelius et dont j'affirme avoir pris connaissance au moment de la signature du présent bulletin. Je reconnais ainsi avoir été informé aux conditions générales en vigueur, je bénéficie d'un droit de rétractation d'un délai de 3 jours calendaires.

Paraphes obligatoires
.....

ORTELIUS | Siège social : 1 Boulevard de Valmy, 59650, Villeneuve d'Ascq
N° Siren : 494387244 | Capital Social : 64 500 375,00 €

Succession

Personne physique :

Civilité :

- Madame
 Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance : A :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. Portable : Tél. Fixe : Tél : Professionnel :

Courriel (obligatoire) :

Nationalité : Seconde nationalité :

Situation familiale :

- Marié(e)
 Célibataire
 Divorcé(e)
 Pacsé(e)
 Autre(s) :

Bénéficiaire(s) en cas de décès

Le conjoint ou le partenaire de Pacs du souscripteur, à défaut, le(s) enfant(s) du souscripteur, né(s) ou à naître, vivant(s) ou représenté(e), par parts égales, à défaut des héritiers du souscripteur.

Autre(s) bénéficiaire(s) (nom, prénom(s), date de naissance et répartition si applicable) :

.....

En cas de décès, le service adéquat prendra contact avec le(s) héritier(s) afin de les faire bénéficier de la succession de votre livret. En temps voulu, ce(s) dernier(s) recevront une liste de documents à nous remettre. Dès réception des documents demandés, le délai de succession sera de 45 jours calendaires.

Paraphes obligatoires

Conditions générales

Article 1 – Définition

Le livret à terme Ortelius est un livret d'épargne sur lequel les sommes déposées par le titulaire sont travaillées pendant une période déterminée précisée aux conditions générales

Article 2 – Conditions d'ouverture

Le livret à terme Ortelius peut être souscrit par toute personne physique majeure et résidente en Europe. Le titulaire peut désigner un ou plusieurs mandataires. Les tuteurs, curateurs ou mandataires légaux peuvent souscrire au livret pour le compte de la personne protégée.

Article 3 – Modalités de fonctionnement

3.1 – Date d'ouverture

La date d'ouverture du livret à terme Ortelius est celle qui sera prise en compte à la réception du premier versement sur le compte de la chambre de compensation désignée par Ortelius.

3.2 – Compte support

Le compte support, « compte de versement », est le compte depuis lequel est émise la somme à épargner sur le livret à terme, et vers lequel sont envoyés les dividendes du livret, ou la restitution du capital à échéance. En désignant ce compte, le titulaire certifie être en pleine possession des fonds au crédit de ce compte, et déclare que ces derniers ne sont pas issus d'une activité illicite. La désignation de ce(s) compte(s) peut être modifiée par son titulaire par écrit simple (1) jour ouvré avant la date d'échéance normale ou anticipée du livret à terme.

3.3 – Durée

La durée de souscription livret à terme est variable de 6 mois à 36 mois, à compter de la date d'ouverture précisée à l'article 3.1. Sans demande de résiliation écrite de la part du souscripteur, ce présent formulaire de souscription sera renouvelé par tacite reconduction.

3.4 – Versement

Le montant minimum du dépôt à l'ouverture du livret à terme Ortelius est de mille euros (1.000,00€). Le souscripteur peut à tout moment effectuer une demande de retrait depuis son livret à terme Ortelius.

3.5 – Modalités de rémunération

3.5.1 Taux de rémunération

Le montant total du dépôt, sur la durée convenue, est rémunéré au taux de rendement minimum garanti net, auquel vous avez souscrit ci-dessus.

3.5.2 Mode de calcul des intérêts

Les intérêts sont acquis par mois entiers de dépôt et sont calculés selon la méthode des intérêts composés. Le calcul des intérêts débute à la date de dépôt des sommes sur le livret à terme Ortélius. A l'issue d'une période donnée, c'est sur le montant du dépôt initial majoré des intérêts générés pendant la(les) période(s) précédente(s) que sont calculés les intérêts de la période suivant. Le premier jour du début de la période est inclus dans le calcul de la rémunération et le dernier jour de la période en exclu.

3.6 – Décès du titulaire

Le décès du titulaire entraîne le transfert automatique du compte au bénéfice de ses ayants droits, tels qu'identifiés par la procédure testamentaire. Le titulaire peut néanmoins de son vivant identifier spécifiquement des bénéficiaires uniques pour son livret en remplissant le formulaire fourni par Ortélius.

3.7 – Transfert

Hormis le cas susmentionné à l'article 3.6, le compte Ortélius ne peut pas être transféré à un tiers autrement que dans les procédures exceptionnelles que sont l'adjudication judiciaire des biens du titulaire et/ou l'avis à tiers détenteur par une autorité compétente.

Article 4 – Fiscalité

Les intérêts reversés par Ortélius dans le cadre du livret à terme Ortélius font l'objet d'une imposition conformément aux dispositions normatives en vigueur et des conventions fiscales internationales.

Article 5 – Clôture

L'arrivée à terme du compte Ortélius entraîne sur demande du titulaire la clôture de ce dernier. A cette date, le capital et les intérêts nets seront versés sur le compte du support du titulaire tel que décrit ci-avant.

Article 6 – Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Ortelius est tenu, dans le cadre de ses obligations concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, de procéder à l'identification des clients et le cas échéant, des bénéficiaires effectifs des opérations.

Ortelius a une obligation de vigilance constante à l'égard de sa clientèle pendant toute la durée de la relation d'affaires (montant et nature des opérations, provenance et destination des fonds, suivi de la situation professionnelle, économique et financière du titulaire...).

A ce titre, Ortelius est tenu d'appliquer des mesures de vigilance particulières à l'égard des personnes politiquement exposées.

Ortelius est également tenu de s'informer auprès de ses clients pour les opérations qui lui apparaîtront comme inhabituelles en raison notamment de leurs modalités, de leur montant ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors.

Le titulaire s'engage à signaler à Ortelius toute opération exceptionnelle par rapport aux opérations habituellement enregistrées sur son compte et à fournir sur demande de celle-ci, toute information ou document requis.

Article 7 – Loi informatique et libertés

Dans le cadre de sa relation avec le titulaire, Ortelius est amené à recueillir des données à caractère personnel concernant le titulaire, le cas échéant, le représentant légal, le mandataire et à les traiter notamment en mémoire informatisée selon les dispositions légales en vigueur.

Les données à caractère personnel ainsi recueillies sont obligatoires et ont pour principales finalités la tenue et la gestion du(des) compte(s). Le refus par le titulaire/représentant légal/mandataire de communiquer tout ou partie de ses données peut entraîner le rejet de la demande.

Ortelius est tenu au secret professionnel à l'égard de ses données. Toutefois, Ortelius est autorisé par le titulaire/représentant légal/mandataire à communiquer les données le concernant dans les conditions prévues aux présentes conditions générales.

Ces données peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires habilités, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ou de la lutte contre le financement du terrorisme.

Le titulaire/représentant légal/mandataire dispose d'un droit d'accès et de rectification s'agissant de leurs données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ces données pour motifs légitimes. Ils peuvent également s'opposer sans frais à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection, notamment commerciale.

Ces droits peuvent être exercés par courriel accompagné d'une copie de tout document d'identité signé par le demandeur auprès de son gestionnaire de compte.

Article 8 – Réclamation / Médiation

Toute demande d'information ou réclamation relative aux produits et services proposés à la clientèle est à formuler auprès du gestionnaire de compte en charge du suivi général des dossiers du titulaire. Si ce dernier ne peut apporter une réponse satisfaisante au titulaire, il fait remonter la demande de ce dernier à sa hiérarchie, ou au service concerné, qui reprend contact avec le titulaire sur le point de sa réclamation.

Article 9 – Garantie des dépôts

Les dépôts et autres fonds remboursables sont couverts par le mécanisme de garantie géré par l'autorité européenne des marchés financiers, dans les conditions et selon les modalités définies par les textes en vigueur. Selon ces mêmes dispositions légales, Ortelius maintient une garantie numéraire de fonds propres équivalente à l'intégralité des capitaux souscrits par ses clients, et ses comptes font l'objet d'un audit annuel.

Article 10 – Langues et lois applicables / Tribunaux compétents

La présente convention est conclue en langue française mais est le reflet fidèle d'un contrat originellement édité en langue anglaise. Le titulaire accepte expressément l'usage de la langue française durant la relation précontractuelle et contractuelle.

La présente convention est soumise à la loi française et à la compétence des tribunaux français ou européens. La présente convention conservera ses pleins et entiers effets quelle que soient les modifications que pourra subir la structure et la personnalité juridique de Ortelius, notamment en cas de fusion, absorption ou scission, qu'il y ait ou non création d'une personne morale nouvelle.

Titulaire(s) du compte
mention obligatoire « lu et approuvé »

X _____

Ortelius
Directeur Général

X _____